

## Tarifs pour l'administration publique

### Sommaire

1	CHAMP D'APPLICATION	2
2	FORFAIT «RENSEIGNEMENTS»	2
2.1	Informations du registre foncier	2
2.2	Prélèvement de données via l'interface pour les services Web	3
2.3	Données historiques	3
3	TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES	3
4	EXTENSIONS DU SYSTÈME TERRAVIS / SUPPORTS PROPRIÉTAIRES DES DIFFÉRENTS CANTONS	3
5	FORMATION	4
6	SUPPORT	4
7	EMOLUMENTS CANTONAUX	4
8	FACTURATION	4

en vigueur depuis le 01. janvier 2018

## 1 Champ d'application

Les présents Tarifs s'appliquent aux administrations cantonales et communales conformément au contrat-cadre conclu entre le canton et SIX Terravis. Des tarifs séparés sont prévus pour les offices de l'administration publique qui recourent à Terravis dans toute la Suisse (p. ex. services de la Confédération et offices intercantonaux avec utilisation sur le plan national) ainsi que pour les autres groupes d'utilisateurs. Seuls les employés des administrations publiques sont expressément habilités à utiliser le système en application des présents Tarifs.

Par ailleurs, les services supplémentaires sont soumis à des tarifs séparés, notamment pour l'utilisation du serveur de signatures, de l'archivage numérique et de l'encaissement des émoluments.

## 2 Forfait «renseignements»

Le forfait «renseignements», qui permet d'effectuer un nombre illimité de demandes d'extraits du registre foncier au format PDF, englobe la gestion des utilisateurs ainsi que l'utilisation du système Terravis en général.

Le montant du forfait est fixé en fonction du nombre d'habitants du canton concerné selon le relevé de l'Office fédéral de la statistique (OFS) à la fin de l'année précédente. Il est révisé une fois par an au 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante.

Les forfaits représentent une indemnisation des cantons pour leur contribution aux frais d'exploitation du système de renseignements Terravis.

### 2.1 Informations du registre foncier

Désignation	Définition	Forfaits	Hors TVA
Extrait d'immeuble de base	Données du registre foncier disponibles sous forme numérique conformément à l'art. 26 ORF	CHF 28.60 / 1 000 habitants par année	7.70 %
Extrait d'immeuble élargi	Toutes les données du grand livre disponibles sous forme numérique	Inclus dans le forfait pour l'extrait d'immeuble de base	
Plan du registre foncier	Données de la mensuration officielle en complément à l'extrait d'immeuble	90% des frais convenus et facturés pour les données de la mensuration officielle du propre canton.	7.70 %

## 2.2 Prélèvement de données via l'interface pour les services Web

La fonctionnalité de prélèvement d'informations du registre foncier par le biais de l'interface pour les services Web GBIX ne peut être utilisée qu'en combinaison avec les informations du registre foncier conformément au chiffre 2.1. En sus du forfait perçu pour les informations du registre foncier, un supplément est appliqué comme suit:

Désignation	Définition	Forfait pour 1 000 habitants (OFS) par année	Hors TVA
Extrait d'immeuble de base	Données du registre foncier disponibles sous forme numérique conformément à l'art. 26 ORF	CHF 5,80	7.70 %
Extrait d'immeuble élargi	Toutes les données du grand livre disponibles sous forme numérique	Inclus dans le forfait pour l'extrait d'immeuble de base	

## 2.3 Données historiques

Les données historiques du registre foncier ne peuvent être prélevées qu'en relation avec le chiffre 2.1. En sus du forfait perçu pour les informations du registre foncier, un supplément est appliqué comme suit:

Désignation	Définition	Forfaits	Hors TVA
Extrait d'immeuble historique	Données historiques supplémentaires (si disponibles)	CHF 5.80 / 1 000 habitants par année	7.70 %

## 3 Transactions électroniques

Les frais pour les confirmations d'inscription envoyées dans le cadre des transactions électroniques Terravis effectuées avec les offices du registre foncier raccordés sont facturés comme suit:

Désignation	Définition	Prix par avis transmis	Hors TVA
Confirmation d'inscription	Confirmation d'inscription au journal	CHF 1,00	7.70 %
Confirmation d'inscription	Confirmation d'inscription au grand livre	CHF 1,00	7.70 %

## 4 Extensions du système Terravis / supports propriétaires des différents cantons

Les extensions propriétaires du système Terravis ne peuvent être proposées que si elles n'entravent pas le bon fonctionnement de la plateforme. Les frais effectifs ainsi que des coûts d'entretien annuels de l'ordre de 25 % des frais effectifs sont facturés.

## 5 Formation

SIX offre au besoin des formations liées au système Terravis.

Désignation	Définition	Forfait / heure	Hors TVA
Formation	Initiation des utilisateurs finaux aux fonctionnalités de Terravis	CHF 250,00	7.70 %
Frais	Frais de déplacement	Frais effectifs occasionnés	-

## 6 Support

Il appartient au participant de garantir une assistance de premier niveau. SIX donne uniquement suite aux demandes d'assistance de la part du service de premier niveau correspondant.

L'assistance de premier niveau peut être transférée sur demande écrite à SIX à un tarif de CHF 180.-/heure, hors TVA.

## 7 Emoluments cantonaux

Les cantons ne facturent aux administrations cantonales aucun émoulement pour les extraits concernant des immeubles selon la définition au chiffre 2. Il appartient aux cantons de fixer le montant de ces émoulements.

## 8 Facturation

Les services de SIX Terravis SA sont facturés chaque mois aux utilisateurs. La facture est libellée en CHF et s'entend hors TVA. Le paiement doit être effectué par recouvrement direct (LSV+) ou par virement bancaire ou postal.

Le détail de la facture peut être consulté dans le journal d'audit («Audit-Log») sur le portail de renseignements Terravis.